

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

relative à une Autorisation Environnementale Unique
au titre de la réglementation sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
(AEU-IOTA)

concernant la demande de renouvellement d'autorisation et de mise en conformité du réseau de collecte du système
d'assainissement et pour la régularisation de certains ouvrages du système de collecte
de la commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON

Les communes concernées par le projet sont :
SAINT-RAMBERT-D'ALBON, ANDANCETTE, ANNEYRON (26) et CHANAS (38).

Par arrêté, une enquête publique environnementale sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du mardi 14 novembre 2023 au mercredi 29 novembre 2023 inclus.

Ce projet relève de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités - IOTA soumise à autorisation, rubrique n° 2.1.1.0 : systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectifs destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 600kg de DBO5.

Le préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre, à l'issue de la déclaration de projet de l'organe délibérant, l'autorisation environnementale unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités comprenant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau du projet susvisé.

Les commissaires enquêteurs désignés pour cette enquête sont :

- Monsieur Jean BIZET, responsable industriel, retraité (titulaire) ;
- Monsieur André ROCHE, ingénieur des TPE, retraité (suppléant).

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête publique environnementale, comprenant notamment une étude d'incidence et son résumé non technique et la décision de l'Autorité Environnementale du 31 décembre 2021 qui dispense le projet d'étude d'impact après examen au cas par cas, et les avis recueillis lors de la phase d'examen, est disponible en mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON, siège de l'enquête, où le public peut en prendre connaissance, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- l'entier dossier est consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr, rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON, siège de l'enquête.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques. Il est également communicable avant l'ouverture de l'enquête. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques – espace « participation du public ».

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON – 3, rue de Bon Repos – 26 140 SAINT-RAMBERT-D'ALBON, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées à l'adresse suivante : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisé pour envoyer ses observations.

L'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON, ainsi qu'en préfecture de la Drôme – bureau des enquêtes publiques, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit personnellement les observations et propositions du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON, aux jours et heures suivants :

- le **mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- le **jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- le **mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Jean-Sébastien GRANGIER – Technicien assainissement

Courriel : assainissement@portededromardeche.fr

Téléphone : 04 75 23 45 65